

**COMMISSION NATIONALE DE CONCERTATION
DES PROFESSIONS LIBERALES
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2006**

COMPTE RENDU

Etaients présents :

M. Renaud Dutreil, M. Olivier Aynaud, M. Yves Azopardi, M. Patrick Béguin, M. Michel Benichou, M. Michel Bodin, M. Marc Bornerand, M. Béchir Chebbah, M. Jean-François Chenais, M. Jacques Cherpion, Mme Martine Claude-Chauvé, M. Bernard Delran, M. Jean-Pierre Ferrandes, M. Jean-Pierre Ferret, M. Philippe Gallois, M. Alain Gaudet, M. Loïc Geslin, M. Michel Giordano, M. David Gordon-Krief, M. Michel Grassot, M. Christian Guichardon, M. Bertrand Hohl, Mme Françoise de Jarmy-Bicheron, M. Etienne Lampert, Mme Maria Lebret-Sanchez, Mme Brigitte Longuet, M. Claude Maffioli, M. Jean-Jacques Magnies, M. Daniel-Julien Noël, Mme Marie-Jeanne Ourth-Bresle, Mme Myriam Provence, Mme Michèle Rabier, Mme Frédérique Rebolot, M. Jacques Reignault, M. Jean-François Richard, M. Gilbert Rigollet, M. Guy Robert, M. Christian Rondeau, Mme Anne-Elisabeth Rouault, M. Edouard Salustro, Mme Véronique Schreiber-Fabbian, Mme Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, M. Gérard Zeiger.

Etaients absents excusés :

M. Bernard Capdeville, M. Jean-Pierre Corbel, M. Pascal Fournier, M. Jean-Claude Lechanoine.

Assistaient à la séance :

M. Emmanuel Rochas (Directeur adjoint du Cabinet), M. Alain Boyer (Chef de Cabinet), M. Jean-Christophe Martin, Mme Catherine Gras, M. Serge Boscher, M. Thierry Péan, Mme Jocelyne Petitjean, Mme Marie-Cécile Levoyer, M. Erwan Pouliquen, Mme Evelyne Bonnafous, (DCASPL), M. Quintard (Ministère de la Justice, Direction des affaires civiles et du Sceau, Sous directeur des professions judiciaires et juridiques), M. Ludovic Jariel (Ministère de la Justice, Direction des affaires civiles et du Sceau, Sous direction des professions judiciaires et juridiques, bureau de la réglementation des professions), Mme Florence de Saint-Martin (Ministère de la Santé, direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, sous-direction de l'organisation du système de soins, Chef du bureau des officines de pharmacie et laboratoires d'analyse de biologie médicales), Mme Carole Veyrat (Ministère de la culture, direction de l'architecture et du patrimoine, sous-direction architecture et cadre de vie, Chef du bureau économie et affaires juridiques de la profession), Mme Carole Pourchez (Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, service de l'aménagement et de l'urbanisme, sous-direction des métiers de l'aménagement).

1. L'INTERVENTION DU MINISTRE.

Le Ministre tient tout d'abord à remercier les participants de leur présence à cette deuxième réunion de la seconde mandature de la Commission ainsi que les Présidents des trois groupes de travail, Jean-Christophe Martin et les services de la DCASPL (direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales) qui ont pu tenir 25 réunions depuis mai dernier.

Il rappelle que pour répondre à l'attente des professionnels libéraux le site pme.gouv.fr a été amélioré pour mettre davantage en valeur les professions libérales en y faisant notamment figurer la brochure "2003-2006 - 40 mesures pour les professionnels libéraux". Par ailleurs, un site extranet, réservé aux membres de la CNCPL, sera ouvert aujourd'hui. Un code d'accès personnel sera communiqué à chaque membre.

Le Ministre souhaite ajouter quelques mots sur l'ensemble du secteur des professionnels libéraux. C'est un secteur de très petites (TPE) et moyennes entreprises (PME) dont les performances en terme de suivi de créations d'emploi sont insuffisamment prises en compte par l'INSEE et la DARES. Il souligne l'adaptation du contrat nouvelle embauche (CNE) à ces entreprises. Le CNE

représente en 2006, 10% des contrats signés et a permis la création de 70 000 emplois qui n'auraient pas vu le jour autrement et qui, il faut le souligner, ne sont pas des emplois aidés.

De manière plus générale, la création d'entreprise se poursuit sur un rythme soutenu : plus de 900 000 entreprises créées depuis 2002. C'est dire que l'objectif fixé par la Président de la République de permettre la création d'un million d'entreprises en 5 ans sera atteint et même dépassé. C'est aussi le signe d'une mutation psychologique des Français qui ne font plus du salariat le seul objectif de leur vie professionnelle. La fiscalité s'est améliorée avec la suppression des cotisations patronales dans les TPE et notamment la suppression des charges sociales non pas seulement pour les salaires fixés au niveau du SMIC mais pour ceux représentant jusqu'à 1,6 SMIC. Cette mesure bénéficiera notamment aux professionnels libéraux. Il rappelle également le lancement du programme "gazelles" qui peut également intéresser certaines entreprises libérales et le nouvel outil de financement des PME « France Investissements » qui se mettra en place en octobre prochain.

Plus particulièrement pour les professionnels libéraux, 2006 a fait l'objet de deux initiatives : la diffusion d'une plaquette expliquant les quarante mesures prises en leur faveur depuis 2003 et la préparation d'un contrat pour le développement et la compétitivité des entreprises.

2. PRÉSENTATION DU BAROMÈTRE BVA.

Gaël Sliman, de la société BVA indique que l'étude s'appuie sur un échantillon solide (1 001 entreprises au lieu de 400 habituellement). Elle a une vocation barométrique puisqu'elle permet de rendre compte de l'évolution dans le temps au rythme de deux consultations par an. Elle a reçu un très bon accueil des professionnels libéraux puisque 84% d'entre eux se déclarent prêts à contribuer régulièrement à l'enquête.

M. Sliman reprend quelques grandes lignes de l'étude.

I - Satisfaction des professionnels libéraux, confiance en l'avenir et attentes.

68 % des interrogés se déclarent très ou plutôt satisfaits de la situation économique de leur entreprise. On peut noter une homogénéité des réponses de l'ensemble des professionnels libéraux sur ce point. Ils sont plus confiants dans l'évolution de la situation économique de leur entreprise pour les six mois à venir que pour les six mois écoulés. En termes d'emplois, ils se situent très majoritairement (90%) dans la catégorie des entreprises qui en sont peu génératrices. Cependant, les entreprises du secteur technique prévoient une évolution positive en terme de créations d'emplois dans les six mois à venir. Presque un professionnel sur deux, majoritairement dans le secteur juridique, se dit gêné dans son développement. Parmi les freins dénoncés figurent les lourdeurs administratives, les contraintes financières, la difficulté de trouver du personnel qualifié. L'attente forte des professionnels libéraux à l'égard du Gouvernement porte sur la baisse des charges sociales, la baisse de l'impôt, la simplification des formalités administratives et des modalités de contrats de travail plus souples.

II - Notoriété, utilisation et perception des mesures mises en place.

Six mesures ont été testées : le CNE, la mise en place du statut de conjoint collaborateur, le chèque TPE, les exonérations fiscales et sociales des plus-values de cession d'entreprise libérale, le contrat de collaboration libérale, la protection de la résidence principale du professionnel libéral exerçant en tant qu'entrepreneur individuel. Le contrat nouvelle embauche (CNE) est très connu (82%) mais peu utilisé (7%). Chacune des six mesures est utilisée par 6% des entreprises. Un professionnel sur cinq utilise au moins une des six mesures. La perception de ces mesures est, dans l'ensemble, favorable (60%).

Sur la création des structures d'accompagnement dédiées aux professionnels libéraux, 58% approuvent une telle mesure. Le niveau d'intérêt général est plus fort pour les jeunes et les créateurs d'entreprise de moins de quatre ans.

III – Principaux enseignements.

M. Sliman conclut sur les principaux enseignements de ce baromètre. Il a reçu un accueil très favorable avec un intérêt marqué pour ses résultats. Il témoigne de la satisfaction des professionnels libéraux sur la situation actuelle de leur entreprise et de la confiance dans leur avenir. Les actions prises en leur faveur souffrent d'un déficit de communication d'autant plus préjudiciable que les professionnels les accueillent très favorablement dès lors qu'ils les connaissent.

Le Ministre donne ensuite la parole aux Présidents des groupes de travail aux fins d'exposer les conclusions de leurs travaux.

3. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL 1 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI DANS LE SECTEUR LIBÉRAL.

Le Docteur Aynaud (UNAPL) fait la synthèse des thèmes de travail de son groupe.

3.1 - La mise en place d'un tableau de bord des professions libérales. Il prend acte de l'absence de morosité relevée par le baromètre BVA chez les professionnels libéraux et du défaut de créations d'emplois dans les secteurs juridique et de la santé. Il note que les mesures prises sont bien perçues et l'avis favorable reçu en faveur d'une structure d'accompagnement.

3.2 - Le contrat de professionnel autonome intéresse plutôt les professions émergentes et les services à caractère intellectuel. Il doit se différencier du tutorat. C'est une perspective ouverte.

3.3 - Il souligne que le sujet des **baux professionnels** fait l'objet de discussions. La difficulté provient de l'absence de droit de cession particulièrement dans les grandes villes.

3.4 – S'agissant des **jeunes**, il souligne la nécessité de mieux les informer sur l'exercice libéral. Il conclut à la nécessité de passer un accord avec les ministères concernés pour présenter l'emploi libéral et salarié chez les professionnels libéraux.

Il marque l'intérêt du groupe pour la présentation des missions de la DIACT qui se propose d'aider les professionnels sur un certain nombre de services et notamment dans les zones rurales et sensibles.

3.5 - Les structures régionales d'accompagnement doivent englober toutes les professions libérales. Le groupe doit travailler sur la gouvernance et le financement.

- La Docteure Reboulot (UNAPL) indique qu'il faut sensibiliser les jeunes au monde libéral, notamment pour les professions émergentes, et à l'exercice entrepreneurial. L'entreprise devrait pouvoir entrer dans l'Education nationale. Le groupe envisage, par ailleurs, de suivre la mise en place des contrats de collaboration libérale en raison de difficultés qui sont apparues dans des professions (par exemple chez les architectes). Enfin, il veut réfléchir au problème du financement des études supérieures conduisant aux professions libérales.
- M. Bernard Delran (UNAPL) apporte des précisions sur les structures d'accompagnement. Il fait le constat que le nombre des professionnels libéraux est en constante augmentation tant pour les professions réglementées (18%) que non réglementées (27%) sur cinq ans. Il en résulte un besoin accru d'information et de formation. Il cite l'exemple du Languedoc-Roussillon où le nombre de demandeurs d'information et de formation, dont l'écrasante majorité est constituée de professionnels appartenant au secteur non réglementé, augmente. Il évoque le financement de cette structure qui peut être de trois ordres : une participation de

l'Etat, une rémunération pour service rendu et une cotisation. Quant à la gouvernance, elle doit être organisée. Il souligne enfin que les Professions libérales ne peuvent plus ignorer et être ignorée de la région. Transversalement, la représentation des Professions libérales n'existe pas au niveau régional qui est pourtant désormais, au plan économique, le niveau pertinent. Il ajoute enfin que cette représentation régionale est possible sans retirer une parcelle de pouvoir aux Ordres.

AVIS EXPRIMÉS.

- Le Docteur Claude Maffioli, Président de l'UNAPL, indique qu'il ne ressent pas sur le terrain la satisfaction des professions libérales exprimée par les résultats de l'enquête BVA. En tant que président de l'UNAPL, il est satisfait des travaux du groupe. Pour les OREL, il précise que les ORIFF-PL ont été des précurseurs et qu'il convient maintenant d'étendre ces exemples. Il souhaite que la concertation, notamment sur les thèmes de la gouvernance et du financement, soit poursuivie activement pour aboutir à un projet mature et viable.
- Maître Daniel-Julien Noël, Président de la CNPL, intervient pour indiquer que c'est un projet qui entraîne une large unanimité. Sur la gouvernance, il indique que la CNPL prône la démocratie sociale et son corollaire, les élections. Sur le financement, il rappelle que l'on n'a pas voulu augmenter les cotisations et que cela pose le problème de la contribution du FIF-PL. Il avait proposé un système de recettes affectées comme celles mises en place pour les chambres de commerce et de métiers. Une cotisation de l'ordre de 50 € pourrait être émise dans ce cadre. Il souligne l'importance de la consensualité dans ce projet.
- Maître Véronique Schreiber-Fabbian (personnalité qualifiée), précise que le premier point du sondage concerne la reconnaissance de l'activité économique des entreprises libérales et la forte attente des concitoyens pour des activités qui touchent aux missions de service public. Les professionnels libéraux ont un potentiel de recrutement freiné par les charges et les difficultés de trouver du personnel. S'agissant de la sensibilisation aux métiers libéraux, elle considère que la culture de l'entreprise doit être connue dès le collègue. Quant aux OREL, elle estime qu'il n'y a pas de contradiction entre la mission de l'Ordre et le rôle d'information qui serait dévolu à cette structure.
- Le Docteur Zeiger (CLIO), intervient au titre de l'Ordre des médecins et estime que le corps médical ne reflète pas le même optimisme dégagé par l'étude. Les contours de la collaboration libérale restent à préciser notamment sur le partage de clientèle. Les OREL feront l'objet de débats au Conseil de l'Ordre. Il confirme les interrogations des représentants des professions réglementées quant à l'utilité des OREL et leurs réserves notamment parce que les Ordres font office pour les professionnels de « guichet unique ».
- Maître Michel Bénichou (CLIO), partage les propos du Docteur Zeiger. Il propose l'étendue des ORIFF-PL. Le projet actuel se trouve actuellement pris dans des contradictions de financement et de gouvernance.
- M. Loïc Geslin (coordinateur du CLIO), indique, en tant que coordinateur, qu'une tendance majoritaire est réticente sur le projet actuel même si les objectifs poursuivis sont partagés.
- Mme Marie-Jeanne Ourth-Bresle (UNAPL), rappelle que le rôle de l'Ordre est avant tout la protection du public. Elle ne comprend donc pas la réticence des Ordres sur un projet dont la vocation est différente.
- M. Jean-Pierre Ferrandes (UNAPL), précise que l'on pourrait dissocier dans le projet des OREL les professions réglementées et non réglementées. Les charges lui semblent pouvoir être prises en charge par les professionnels libéraux.
- M. Michel Giordano (UNAPL), revient sur le baromètre pour demander que les résultats soient affinés par tranches d'âge.

Le Ministre reprend la parole, à propos de l'étude BVA, pour souligner le décalage, selon le CREDOC, entre les salariés et les non salariés, qui ont respectivement bénéficié d'une diminution du temps de travail et d'une augmentation du pouvoir d'achat. Le problème sectoriel des professions de santé relève des Pouvoirs publics. L'étude BVA doit être affinée par secteurs et tranches d'âge.

4. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL 2 - ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES LIBÉRALES POUR EXPORTER ET FAIRE FACE À LA CONCURRENCE INTERNATIONALE.

Le Docteur Rondeau (CLIO), remercie les membres de ce groupe dont il souligne le vaste programme décliné selon quatre axes de travail et qui s'est réuni trois fois.

4.1 - Modernisation des structures d'exercice libéral. Ce groupe a travaillé sans a priori. Il a constaté qu'il existe une place entre société civile et société commerciale ; que les besoins d'apports résidaient plus dans la compétence que dans les capitaux. Maître Bertrand Hohl et Maître Jacqueline Socquet-Clerc Lafont travaillent sur la société en participation qui existe depuis la loi du 31 décembre 1990 mais qui n'a pas connu le développement qu'elle méritait. Le groupe va auditer l'existant, assurer sa promotion et mettre au point des épures de statut. Un guide des structures d'exercice libéral pourrait être utile.

4.2 - Mesures fiscales. Le groupe de travail propose dix mesures qui sont précisées par M. Geslin. Elles tendent à équilibrer les régimes BIC et BNC. Deux portent sur la taxe professionnelle, une sur la TVA, deux sur le bénéfice fiscal et cinq sur le bénéfice imposable.

4.3 - L'économie numérique. Il s'agit d'un véritable enjeu pour lequel le groupe a dégagé deux perspectives. Tout d'abord, sensibiliser les petites structures. M. Midière, président de la mission « TIC et TPE » avec lequel la collaboration va se poursuivre a été auditionné. Ensuite, inscrire une logique de cohérence afin de développer des projets de plates formes. Ainsi, il peut être constitué des bases de données sur les personnes habilitées à exercer dans un pays. Le Docteur Rondeau indique, à titre d'exemple de bonnes pratiques, que la carte professionnelle des vétérinaires a été développée avec le concours de la DCASPL.

4.4 - Export et profession libérale. Le groupe de travail a arrêté un questionnaire qui permettra d'établir une typologie des entreprises et qui va être adressé à tous. Il permettra d'identifier celles qui exportent, ont des clients internationaux, effectuent des services à l'étranger. Le groupe a également reçu Mme Dumazel, d'Ubifrance, qui a présenté les missions de cet organisme. Il est apparu important de mieux faire connaître ces missions et de développer des actions de partenariat avec Ubifrance.

Le Président Rondeau (CLIO) conclut ce rapport d'étape en soulignant le travail à accomplir et en proposant deux nouveaux sujets : la responsabilité civile professionnelle et la formation continue obligatoire.

AVIS EXPRIMÉS.

- Maître Bertrand Hohl (UNAPL), estime que le Gouvernement attend des professionnels libéraux plus d'emplois et plus de recettes fiscales. Il revient sur la présentation BVA qui souligne que les professions libérales sont peu génératrices d'emplois. Il indique que les collaborateurs libéraux ne sont pas comptabilisés dans ces emplois et qu'il faut développer les formations intermédiaires (BTS et DUT) en raison des besoins spécifiques de ce niveau. Les travaux sur la modernisation des structures d'exercice et du fonds libéral ont abouti à des pistes très positives. Deux points sont à creuser, la formation initiale et continue, et l'amélioration de la connaissance des règles fiscales et des structures d'exercice.
- M. Michel Giordano (UNAPL), revient sur les mesures fiscales qui consistent à gommer les différences entre les régimes BIC et BNC et se pose la question du maintien de ces deux

régimes. Il évoque la taxe professionnelle et la question de la taxation européenne et de la concurrence commerciale. En ce qui concerne l'économie numérique, il soulève la question de la prescription trentenaire et de la conservation des archives. Sur le thème de l'export, il évoque la directive services et précise que les règles internes sont des entraves au développement international.

- M. Jacques Cherpion (personnalité qualifiée), soutient l'importance de la formation et surtout initiale.
- Maître Jacqueline Socquet-Clerc Lafont (UNAPL), rappelle que le groupe 1 avait établi un rapport sur le commodat d'exercice libéral pour lequel le groupe 2 avait émis des réserves. Elle souhaiterait que soit repris ce thème de travail.
- M. Loïc Geslin (CLIO), fait deux remarques sur la fiscalité. La taxe professionnelle est un sujet budgétaire difficile qui concerne beaucoup d'entreprises. Il confirme que les mesures proposées tendent à rapprocher les régimes BIC et BNC.
- Maître David Gordon-Krief (UNAPL), évoque une expérience qui débute. La Fondation du droit continental a été créée par les avocats et elle a pour but de conquérir des marchés dans le monde. Il considère que cette initiative peut être reprise par d'autres professions.
- M. Guy Robert (UNAPL), intervient pour constater un manque d'anticipation et critiquer la culture salariale de l'Education nationale. Il souligne que la responsabilité civile professionnelle est un problème majeur et évoque l'exercice illégal des professions et la protection du patient.

5. LE GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL - LE STATUT SOCIAL DU PROFESSIONNEL LIBÉRAL.

Maître Daniel-Julien Noël, Président de la CNPL, présente son rapport d'étape qui a pris un certain nombre d'orientations pour ouvrir des pistes sur ce qui est souhaitable et possible. Six réunions ont eu lieu et six mesures sont envisagées.

5.1 - Les avantages familiaux liés à la maternité qui se concrétisent par des bonifications d'assurance, des majorations de pension. Il souligne que c'est une mesure attendue par les femmes. L'INED a fait état des différences de carrière entre les femmes et les hommes. Il propose un projet de modification des textes.

5.2 – L'éligibilité au Fonds de solidarité vieillesse de la majoration de pension sous réserve que les régimes d'assurance vieillesse des professionnels libéraux veuillent les servir. Il propose un projet de modification des textes.

5.3 - L'éligibilité au Fonds de solidarité vieillesse des périodes de service national. Il propose un projet de modification des textes.

5.4 - Le statut de conjoint collaborateur. Le groupe de travail appuie la mise en place de ce statut qui doit faire l'objet de décrets d'application.

5.5 - Le statut de retraité libéral actif permettra aux seniors de poursuivre une activité utile dans certains secteurs sinistrés démographiquement et pour aider leur successeur. Le statut pourrait être calqué sur le principe de la micro-entreprise.

5.6 - La gouvernance des caisses d'assurance maladie des professionnels libéraux. Il rend compte que les deux caisses sont d'accord pour fusionner.

Il propose de mettre en place un calendrier prenant en compte la concertation avec les autres groupes, les demandes d'avis auprès de la direction de la sécurité sociale, les caisses des professionnels libéraux et les assujettis.

AVIS EXPRIMÉS.

- M. Béchir Chebbah (personnalité qualifiée), s'inscrit dans le projet cumul retraite et activité. La base de cotisations reste la même que celle de l'activité. Il s'agit d'un régime micro-social, assis sur les recettes et non sur les revenus. Il resterait une régime optionnel.
- Le Docteur Zeiger (CLIO), rappelle le problème de la démographie médicale. Il faut que les retraités qui le souhaitent puissent reprendre le travail. De gros départs sont prévus dans les dix ans à venir. Il faut mettre en place un système simple et non dissuasif comme le système actuel.
- Le Docteur Maffioli (UNAPL), rappelle que début juin, l'UNAPL avait indiqué que le groupe spécial s'emparait de questions syndicales. Il s'abstiendra de tout commentaire sur ses travaux.

6. CONCLUSIONS DU MINISTRE.

Le Ministre souligne la qualité des travaux des groupes.

Pour le groupe 1, il souligne l'importance de la reconnaissance et de la représentation des professions libérales dans l'école et les médias. Il estime que la réflexion sur les OREL a bien progressé et doit être poursuivie. Un accord se dessine sur le choix de l'échelon régional, la définition du périmètre des compétences (accent mis sur l'entrée dans la vie active des jeunes entrepreneurs libéraux) et sur l'existence d'un besoin plus fort pour les professions non réglementées. La question du financement y compris par contribution obligatoire est importante mais n'est pas de nature à arrêter la réflexion. On peut s'appuyer sur le modèle des ORIFF-PL.

S'agissant du contrat de professionnel autonome, il croit au développement d'un type de profession hybride entre salariat et indépendant. Il est nécessaire de rechercher un statut intermédiaire pour aboutir à un projet législatif qui doit se faire en concertation avec les autres ministères.

Le groupe relatif aux jeunes professionnels a bien pris la mesure des enjeux. Il faut communiquer davantage sur les bonnes pratiques des collectivités territoriales pour attirer les jeunes libéraux, pour valoriser leurs actions, par exemple, avec l'attribution de trophées. Du côté de l'Education nationale, le Ministre Gilles de Robien, a donné son accord pour élaborer, fin 2006, une convention-cadre pour informer les jeunes sur les professions libérales Cette convention permettra d'encourager les initiatives locales.

Le Ministre indique avoir remis des propositions au Premier ministre et au Garde des Sceaux sur les baux et locaux professionnels.

Quant aux travaux du groupe 2, les propositions fiscales ont été transmises au Premier ministre et sont en discussion avec les services du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Pour les structures d'exercice, la société en participation qui a seize ans d'existence doit être valorisée. Il retient l'élaboration d'un guide pour préciser le statut type.

Le Ministre relève, en ce qui concerne l'exportation, que les professions libérales sont les plus en pointe en matière de développement durable. L'internationalisation est un sujet-clé lié à la taille. C'est la problématique des "gazelles" qui vont se décliner chez les professionnels libéraux. Il approuve la collaboration engagée avec Ubifrance.

Sur le thème de l'économie numérique, il annonce le lancement prochain du passeport numérique. E-administration est bien dotée mais peu utilisée par les TPE qui sont souvent équipées mais conservent une utilisation basique.

La patrimonialité des entreprises reste un sujet lourd qui occupera la Commission tout au long de cette seconde mandature.

Sur les travaux du groupe spécial, il comprend les points de vue exprimés mais reconnaît que deux vrais sujets nécessitent des décisions dans un délai rapide : le retraité libéral actif, le statut du conjoint du chef d'entreprise libéral.

7. CALENDRIER.

La prochaine réunion plénière, présidée par M; Renaud Dutreil, Ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, se tiendra le

**Lundi 22 janvier 2007 de 14h30 à 17h30
au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Centre de conférences Pierre Mendès France
Salle Bloch Lainé
139 rue de Bercy- 75012 Paris**

La réunion sera suivie d'un cocktail